



Avril à Vaugrigneuse

AGENDA

Dimanche 28 avril – Foulées de Vaugrigneuse

Dans le cadre de leur projet de fin d'études, Adèle et Julien organisent, en collaboration avec la mairie de Vaugrigneuse, une course à pied.

Venez y participer **dimanche 28 avril 2024 à 9h30** dans Vaugrigneuse.

Vous pouvez vous inscrire pour 5km, 10km ou 15km en pleine nature.

Voici le lien d'inscription pour plus d'informations : <https://urlr.me/!Vaug>

Les élèves de l'école élémentaire de Vaugrigneuse y participeront également, avec des épreuves adaptées.

Adèle et Julien ont besoin de votre soutien, donc venez nombreux à cet événement sportif de 2024 !



ACTUALITES

Appel aux dons pour la caisse des écoles

Le savez-vous ? La caisse des écoles finance des sorties, des animations et des projets pédagogiques destinés aux enfants du village. Elle permet également d'acquérir des livres, des jeux, du matériel et des équipements sportifs.

Cette année par exemple, la caisse des écoles a financé le transport des élèves de maternelle pour leur sortie à la ferme pédagogique du Bel Air à Villiers-le-Bâcle.

Un appel aux dons est en cours de distribution sur le village. Vous pouvez également nous aider en devenant bénévoles. Faites-vous connaître en mairie ou par mail à caissedesecoles@vaugrigneuse.fr

Rappel des règles de bon voisinage

Les beaux jours seront bientôt de retour, et nous allons tous enfin pouvoir profiter de nos extérieurs et reprendre les activités de jardinage et de bricolage.

C'est le moment de rappeler certaines règles de savoir vivre, dont certaines sont imposées par la réglementation et beaucoup sont dictées par le bon sens et un civisme élémentaire.

L'utilisation d'engins thermiques ou électriques destinés à l'entretien des jardins et des maisons est réglementée ([arrêté municipal N° 13-2023 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage](#)).

Leur utilisation est interdite :

- du lundi au vendredi avant 8h00, de 12h30 à 13h30 et après 19h30
- le samedi avant 9h00, de 12h00 à 14h00 et après 19h00

Le dimanche et les jours fériés, leur utilisation est strictement interdite.

Retrouvez toutes les règles de bon voisinage sur le site Internet de la commune : <https://www.ville-vaugrigneuse.fr/vivre-ensemble/regles-de-bon-voisinage.php>

Que faire en cas de litige ? Entre voisins, restons courtois !

Avant de vouloir faire intervenir une tierce personne, essayez d'abord un arrangement à l'amiable : exposez calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne.

Recensement citoyen à 16 ans

Vous êtes Français et allez bientôt avoir 16 ans ? Faire votre recensement citoyen est **obligatoire**. Vous devez le faire dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.



Avril à Vaugrigneuse

Votre recensement citoyen vous permettra :

- ✓ d'obtenir une **attestation de recensement**. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou à un concours administratif en France.
- ✓ d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^{ème} anniversaire.
- ✓ d'être **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18^{ème} anniversaire et de pouvoir voter.

Pour vous faire recenser, **présentez-vous à la mairie** avec les documents suivants :

- ✓ Carte nationale d'identité ou passeport valide
- ✓ Livret de famille à jour
- ✓ Justificatif de domicile

Elections européennes

Dimanche 9 juin prochain, les Français sont appelés aux urnes pour élire les 81 députés qui représenteront la France au parlement européen, lors du prochain mandat 2024-2029.

Tout citoyen français et européen âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin peut voter aux élections européennes. Il faut également être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et **être inscrit sur les listes électorales** de cette commune. Voici les dates clés :

- ✓ Mercredi 1er mai : date limite d'inscription sur les listes électorales en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- ✓ Vendredi 3 mai : date limite d'inscription sur les listes électorales en mairie
- ✓ Dimanche 9 juin : scrutin, à la salle du Noyer

Du côté de la Communauté de Communes



Atelier « L'arrivée de bébé » – Lundi 22 avril

Lundi 22 avril 2024 de 10h à 12h, la CCPL vous invite à un **atelier petite enfance sur la naissance** : Comment comprendre bébé et accompagner ses 1^{ers} moments de vie ? Cet atelier se tiendra au LAEP Lieu d'Accueil Enfants Parents intercommunal situé à Forges lès Bains. **Sur inscription au 07 88 98 06 37 / petite.enfance@cc-paysdelimours.fr**

Forum jobs d'été – Mercredi 24 avril

Le service Emploi du pôle "Services au territoire" de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) organise dans ses locaux à Briis-sous-Forges le "Forum Jobs d'été" **mercredi 24 avril 2024** de 14h à 18h pour les jeunes du territoire âgés entre 16 et 25 ans.

De nombreuses offres d'emploi d'entreprises locales seront à pourvoir pour des postes de remplacement, de congés d'été des personnels et des nouveaux postes liés à l'accroissement saisonnier d'activité. Les entretiens entre les étudiants, munis de leur CV, et les entreprises se dérouleront sur place.

Plus d'infos et inscription : <https://www.cc-paysdelimours.fr/actualites/entreprises-forum-jobs-dete-2024>